

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

FONDATION DROIT AU TALENT
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission de compilation	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de
FONDATION DROIT AU TALENT

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2025, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

1



Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 2 septembre 2025

¹ Par Danielle Nadeau, CPA

FONDATION DROIT AU TALENT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Subventions	8 752 \$	8 698 \$
Musicothon	10 808	10 300
Dons	18 414	29 635
Activités de financement - Autres	15 583	1 000
Intérêts	2 196	612
Autres revenus	2 412	2 745
Chorale	9 939	9 791
Tirage	<u>9 235</u>	<u>8 446</u>
	<u>77 339</u>	<u>71 227</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	44 444	16 149
Projets musicaux	18 729	-
Assurances	1 100	1 307
Musicothon	3 915	3 229
Honoraires professionnels	1 236	1 182
Activités de financement - Autres	8 337	2 600
Publicité et promotion	161	541
Frais d'entretien et réparations	4 305	1 403
Fournitures de bureau	2 166	61
Hébergement du site Web	900	800
Frais bancaires	222	189
Chorale	2 841	1 880
Tirage	<u>3 422</u>	<u>2 714</u>
	<u>91 778</u>	<u>32 055</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(14 439) \$</u>	<u>39 172 \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
SOLDE AU DÉBUT	176 692 \$	137 520 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(14 439)</u>	<u>39 172</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>162 253</u></u> \$	<u><u>176 692</u></u> \$

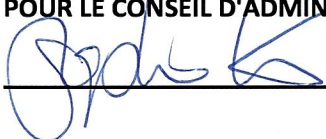
FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	76 082 \$	90 237 \$
Débiteurs (note 3)	<u>4 595</u>	<u>6 443</u>
	80 677	96 680
PLACEMENTS (note 4)	<u>81 576</u>	<u>80 012</u>
	<u><u>162 253</u></u> \$	<u><u>176 692</u></u> \$
PASSIF		
	- \$	- \$
ACTIF NET		
SURPLUS	<u><u>162 253</u></u> \$	<u><u>176 692</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



 _____, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 439) \$	39 172 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<u>1 848</u>	<u>3 725</u>
	(12 591)	42 897
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	<u>(1 564)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(14 155)	42 897
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>90 237</u>	<u>47 340</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>76 082</u></u> \$	<u><u>90 237</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études du Centre de services scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants:

- produits de subvention comptabilisés selon la date de l'activité à laquelle elle s'applique
- produits de dons comptabilisés lorsqu'il y a certitude de l'encaisser
- immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Les immobilisations corporelles sont mises à la disposition des élèves et des écoles participants au programme.

Immobilisations détenues

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Immobilisations corporelles		
Instruments de musique	212 035 \$	201 260 \$
Autres équipements	19 635	13 145
Immobilisations incorporelles		
Site Web	<u>5 321</u>	<u>5 321</u>
	<u><u>236 991</u></u> \$	<u><u>219 726</u></u> \$

Soutien au programme de formation musicale

La fondation versait annuellement une somme au Centre de services scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Depuis 2018, le Centre de services scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'aide directe aux écoles participantes par l'achat d'instruments et d'accessoires pour l'enseignement de la musique et tout autre forme de support pour la réussite des programmes.

FONDATION DROIT AU TALENT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2025

3. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Autres à recevoir	1 950 \$	4 356 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>2 645</u>	<u>2 087</u>
	<u><u>4 595</u></u> \$	<u><u>6 443</u></u> \$

4. PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Placement garanti lié aux marchés, 5 ans, échéant en octobre 2026	50 007 \$	50 007 \$
Placement garanti lié aux marchés, 3 ans, échéant en décembre 2027	<u>31 569</u>	<u>30 005</u>
	<u><u>81 576</u></u> \$	<u><u>80 012</u></u> \$